

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	de 17h00 à 19h00
Mercredi	de 8h30 à 11h30
Jeudi	de 13h00 à 16h30
Samedi	de 8h30 à 10h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu 6 mars 2017 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 23h00

Secrétaires de séance : Céline Débois et Sébastien Rognon

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Pierre Clause, Martine Cuinet, Michel Dartevel, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

Excusée : Isabelle Lefebvre pouvoir à Maxime Groshenry.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Offres de prêt pour acquisition de terrain 7 rue de la Poste et de l'espace ludique.
2. Travaux d'enfouissement de réseaux secs.
3. Demande de subvention au Conseil Départemental pour la création d'un aménagement de sécurité route de Trepot.
4. Transfert de la compétence PLUi.
5. Choix d'un maître d'œuvre pour l'espace ludique.
6. Choix d'un cabinet d'expertise pour la réalisation du diagnostic amiante de la salle des fêtes et du préfabriqué.

1. Offres de prêt pour acquisition de terrain 7 rue de la Poste et de l'espace ludique

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté, un emprunt de 400 000€ sur 15 ans. Le coût du prêt est de 434 534,22 €, avec une subvention allouée pour le développement rural de 2 500€. Le coût total revient donc à 432 034.22€.

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

BANQUE	Coût total
Caisse d'épargne	438 923.22 €
Crédit Mutuel	433 250.22 €
Banque Populaire	432 850.20 €
Crédit Agricole	434 534.22 € - 2 500€ = 432 034.22 €

2. Travaux d'enfouissement de réseaux secs

Suite au projet d'ENEDIS (ancien EDF) pour l'enfouissement d'une ligne électrique HTA, route de Merey et rue de la Poste, l'enrobé dans ces rues va être endommagés par les travaux. Le conseil municipal souhaite rénover l'intégralité de la voirie et créer des trottoirs dans la rue de la Poste. Il semble donc opportun de réaliser en même temps l'enfouissement des réseaux secs (téléphone, électricité et éclairage public). C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil municipal, de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants, sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED (Syndicat mixte d'énergies du Doubs) ; et également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés. Une première tranche de travaux est prévue au croisement des RD 67 et 102. Une deuxième tranche de travaux est prévue rue de la Poste, route de Besançon et rue de Sous Velle.

L'estimation sommaire du coût global des opérations s'élève à :

	Montant total des travaux	Participation du SYDED
Rue de la Poste, route de Besançon et rue de Sous Velle	152 490 €	62 797 €
Croisement de la RD 67 et de RD 102 (route de Trepot)	51 220 €	22 478€

La part restante sera à la charge de la commune.

3. Demande de subvention au Conseil Départemental pour la création d'un aménagement de sécurité route de Trepot

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un plateau surélevé route de Trepot (RD102), à l'intersection avec la rue de la Fontaine, afin de limiter la vitesse des véhicules à l'entrée de Tarcenay.

Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention au conseil départemental, pour réaliser ces travaux dont le montant s'élève à 30 126.50 € HT.

4. Transfert de la compétence PLUi à la CCLL (Communauté des communes Loue Lison)

Le Maire informe le Conseil municipal, que la loi pour l'accès au logement et Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, prévoit le transfert à la CCLL de la compétence en matière de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf opposition d'au moins un quart des communes membres (soit 19 communes pour la communauté des communes Loue Lison), représentant au moins 20 % de la population (soit 4965 habitants pour la communauté de communes Loue Lison).

Compte tenu de la fusion des communautés de communes qui implique déjà un travail important d'harmonisation, le délai pour le transfert de cette compétence est trop court.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité, de valider la prise de compétence, par la communauté de communes Loue Lison, en matière de PLUi.

5. Choix d'un maître d'œuvre pour l'espace ludique

Le Maire soumet au Conseil Municipal deux devis pour le choix d'un maître d'œuvre pour la création d'un espace ludique (terrain multisport et une aire de jeux).

Maître d'œuvre	Montant TTC
B.E.J. l'Ingénierie Comtoise	6 720 €
TOPOLOC Ingénierie	7 584 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 6 720 € avec l'entreprise B.E.J l'Ingénierie Comtoise de Saône (25660).

6. Choix d'un cabinet d'expertise pour la réalisation du diagnostic amiante de la salle des fêtes et du préfabriqué.

Le Maire soumet au Conseil Municipal trois devis pour le choix d'un cabinet d'expertise pour la réalisation du diagnostic amiante de la salle des fêtes et du préfabriqué.

Entreprise	Montant TTC
SOCOTEC	804 €
AGENDA	900 €
APAVE	2 268 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 804 € TTC avec l'entreprise SOCOTEC de Besançon (25), pour repérage de l'amiante avant démolition du préfabriqué et de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23H00.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu 27 mars 2017 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 21h00

Secrétaires de séance : Céline Débois et Sébastien Rognon

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergéy, Patrice Prétot, Pierre Clause, Martine Cuinet, Michel Dartevél, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

Excusée : Nicolas Cretin pouvoir à Maxime Groshenry.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Convention SYDED
2. Acceptation chèque ACCA
3. Acceptation devis pour travaux forestiers
4. Avancement de grade

1. Convention SYDED

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus (CR du 6 mars, paragraphe 2.) ; et il autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, relative aux travaux d'éclairage public et génie civil de télécommunication.

2. Acceptation chèque ACCA

Le Conseil Municipal accepte le chèque de l'ACCA de Tarcenay d'un montant de 1 800 € correspondant au versement d'une subvention pour le financement de la construction d'une volière et son local technique.

3. Acceptation devis pour travaux forestiers

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 8 982,40 € HT (soit 9 880,64 € TTC) correspondant aux travaux sylvicoles programmés par l'ONF pour l'année 2017 dans la forêt communale.

4. Avancement de grade

Les deux secrétaires, Christelle Collardet et Sylvie Coley, dans le cadre de leur évolution de carrière sont éligibles au grade d'adjoint administratif principal, première classe. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21H00.

Les secrétaires de séance :

Céline DÉBOIS

Sébastien ROGNON

INFORMATIONS



Le recensement de la population s'est déroulé du 19 janvier au 18 février. Nous remercions tous les habitants pour l'excellent accueil qu'ils ont réservé aux agents recenseurs. Le total des logements d'habitation s'élève à 413 et le total des bulletins individuels récoltés à 1015. Le taux de réponse par INTERNET a été de 75%. Les chiffres définitifs seront publiés par l'INSEE dans les prochains mois.

Élections : Article R 60

Les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, **un titre d'identité** ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur.



Dates à retenir : Les dimanches 11 et 18 juin 2017, pour les élections législatives.

à noter : le scrutin sera ouvert de 8h00 à **19h00**.



LA POSTE

L'agence postale sera fermée le **mardi 2 mai** et **mercredi 3 mai** et également du **mardi 13 juin au jeudi 29 juin** inclus.

Le secrétariat de mairie sera fermé le **jeudi 11 mai**, le **lundi 15 mai**, le **jeudi 18 mai**, le **lundi 22 mai** ainsi que les **samedis 17 et 24 juin**.

Merci de votre compréhension.

Le relais, conteneur pour la collecte des vêtements usagés, a subi plusieurs dégradations. Il sera déplacé à proximité de **la mairie**.



Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et ce par civisme, par respect des employés municipaux et par mesure d'hygiène.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines.

La fête patronale de Foucherans

aura lieu le **samedi 29 avril** et le **dimanche 30 avril**.

Les traditionnels manèges seront accueillis sur le parking de l'église.

FOUCH'RUN le samedi 6 mai à Foucherans

Parcours avec obstacles :

- | | | |
|--------------------------|-----|------------------------|
| parcours enfants 3/7 ans | 4€ | départ à 14h |
| parcours ados 8/15 ans | 4€ | départ à partir de 16h |
| parcours adultes 8 kms | 7€ | départ à 15h30 |
| parcours adultes 16 kms | 10€ | départ à 15h00 |

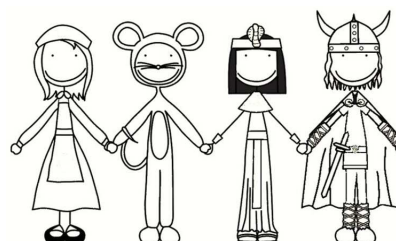
Inscription avant le 3 mai sur sportif.com

ravitaillement, buvette, petite restauration, bal le soir (5€)

Pour plus d'informations : page Facebook « Étoile de Foucherans » ou au **07.81.70.56.56**

Théâtre ados/ enfants

Les groupes de théâtre d'ados et d'enfants, travaillant depuis septembre 2016 avec Nicole RIVIER, vous invitent à leurs représentations, à **la salle des fêtes de Tarcenay**, le **samedi 20 mai à 20h00** et le **dimanche 21 mai à 15h00**.



Nouvelles activités au sein de l'ASC du plateau de Tarcenay

Depuis septembre 2016, l'ASC propose aux habitants qui désirent pratiquer des activités sportives :

- **la marche nordique** : le lundi matin et le jeudi après-midi sur le secteur d'Ornans ; elle permet d'améliorer son endurance, sa souplesse, son équilibre et sa coordination ; elle fait travailler tous les muscles du corps.

- **Le vélo** : le mardi matin à partir d'avril 2017

- **Le tennis de table** : le jeudi à partir de 18h00 au centre d'animation de Trepot.

Si vous êtes intéressé par ces activités, prenez contact avec :

le responsable technique Claude Débois 03 81 86 76 81 ou la secrétaire Chantal Boillin 03 81 86 75 36

GENDARMERIE NATIONALE

Protégez vos véhicules



- > Verrouillez systématiquement les portières et les vitres de votre automobile,
- > N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sacs à main, portefeuille, téléphone portable...),
- > Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières,
- > Conservez vos clés de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.

Cérémonie du 8 mai 2017



Cette année la commémoration aura lieu

le lundi 8 mai à Villers-sous-Montrond

avec les communes de Tarcenay et de Merey-sous-Montrond

La cérémonie débutera au monument aux morts à 11h30.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la commune à la salle des fêtes.